CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an Deux mil quatorze, le vingt trois septembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs LEFEBVRE, LAGNEAU, VENIAT, BONNIAUD, AUDIN,

CHATEAU, de DREUILLE, DESCOINS, JACQUELIN, MONEYRON, TABARAN, VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Madame VERNAUDON, Messieurs GARNIER, MARTIN

POUVOIRS:

de Monsieur GARNIER à Monsieur VENIAT de Madame VERNAUDON à Monsieur LAGNEAU

SECRETAIRE: Monsieur Pierre VENIAT

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Monsieur le Maire donne lecture du PV de la réunion du 20 juin 2014. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté à l'unanimité.

II- DELIBERATIONS

PROJET EOLIEN

La société SAMEOLE désire réaliser un projet éolien sur le territoire de la commune. Ce projet pourrait comporter entre 7 et 8 éoliennes. De ce fait, elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour conduire une étude préalable visant à confirmer le potentiel et la compatibilité de la zone pressentie. Si les études s'avéraient favorables, la société SAMEOLE s'engage à réaliser le projet d'implantation en toute transparence vis-à-vis des élus locaux, de la population et des administrations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (par deux abstentions, douze voix pour) autorise la société SAMEOLE à réaliser les études nécessaires au développement d'un projet éolien en vue de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter, et demande à la société SAMEOLE d'être informé des grandes étapes du développement du projet.

• REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur LAGNEAU s'est chargé personnellement de l'achat de rideaux et autres accessoires pour la salle du Conseil Municipal pour un montant de 222,92 €uros. Il convient donc de rembourser ce dernier. Une délibération est prise en ce sens.

STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE

Monsieur le Maire prendra un arrêté prochainement interdisant le stationnement devant le groupe scolaire les jours d'école. Des panneaux seront posés ; leur achat nécessite une décision modificative. Une délibération est prise en ce sens.

- ASSOCIATION CAPAMAM: Comme chaque année la convention avec cet organisme est renouvelée. Une cotisation annuelle est versée en fonction du nombre de bénéficiaire (293 € en 2013) Une délibération est adoptée à l'unanimité.
- COMPTABLE DU TRESOR : une indemnité de conseil est versée chaque année au comptable. Une délibération est prise en ce sens

- SDE03: Une nouvelle compétence permettrait au syndicat de répondre à un appel à projet tel que celui lancé pour 2014 par l'ADEME (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie), à l'attention des collectivités et de leurs regroupements dont la population excède 200 000 habitants. L'objectif de développement du véhicule électrique figure dans les Plans Climat Energie Territoriaux du Département et des trois Communautés d'agglomérations. Une délibération est prise à l'unanimité
- Monsieur Guy DURANTIN et Madame Marie Solange DURANTIN ont sollicité l'obtention d'un droit de passage sur un chemin communal afin de désenclaver une parcelle. Une délibération est prise en ce sens.
- la CROIX ROUGE demande l'installation d'une benne pour la récupération de vêtements : le conseil donne un avis favorable.
- Une délibération est prise en vue d'établir la liste des Commissaires titulaires et suppléants siégeant à la Commission Communale des Impôts directs.

III - ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le projet est en cours d'élaboration. Une première esquisse a été présentée à la Commission Urbanisme le 19 septembre. Le cabinet d'étude précisera les nouvelles dates de réunions.

IV - APIM

Dans le cadre d'un arrêté préfectoral de mise en sécurité, une société est missionnée par l'ADEME pour mettre en sécurité et évacuer les déchets de l'ancienne usine APIM. Les travaux devraient débuter courant octobre.

V - TRAVAUX MAIRIE

Des travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal ont été réalisés cet été par l'entreprise DELOST.

Des rideaux ont été posés.

Des tableaux ont été offerts par Monsieur LAGNEAU : Monsieur le Maire le remercie pour ce don.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Madame LAFORT est remplacée pendant son absence du 23 septembre au 17 octobre par Madame Dominique GENOUX.
- L'entreprise RICHMOND doit effectuer les réparations nécessaires sur la toiture de l'église pour remédier aux problèmes d'infiltrations, et changera quelques tuiles au "Multiservices".

- > Monsieur JACQUELIN signale que les dessous de toit du Multiservices seraient à repeindre.
- Monsieur JACQUELIN demande quand la clôture prévue derrière la rue du Huit Mai sera posée. Monsieur Le Maire énonce que cette décision avait été prise en conseil municipal. Monsieur BONNIAUD, responsable de la Commission "chemins et voirie", reverra cette question lors d'une prochaine rencontre.
- Madame DESCOINS demande que les chemins soient réparés avec des cailloux de meilleure qualité. Par ailleurs, cette dernière demande que les vins servis après les cérémonies au monument soient de meilleure qualité. Monsieur VENIAT, responsable de la Commission "Fêtes et Cérémonies", lui donne la réponse.
- > Canardière au Domaine de Mesles : les riverains se plaignent des odeurs désagréables régulièrement.
- > La commission du personnel se réunira prochainement afin de planifier certains travaux.

La séance est levée à 22h20.